

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Maxime **MAROTTE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Stéphane **ROUBEAU**, Responsable administratif et financier ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet.

Excusé. e. s :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Denis **CLEMENT**, membre ; Camille **MAIRE**, membre ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. TARIFICATION 2026.....	3
III. QUESTIONS DIVERSES	6

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président remercie les équipes et les élus pour leur participation à ce Bureau Exécutif dédié à la tarification pour l'année 2026, année qui s'annonce particulièrement complexe. Eu égard à l'importance des enjeux afférents, cette séance a nécessité une somme de travail considérable pour les équipes fédérales, le groupe de travail *ad hoc* et la Commission des finances consultée à deux reprises. Il leur adresse tous ses remerciements pour la réalisation des travaux préparatoires.

II. TARIFICATION 2026

Gilles DA COSTA explique que l'année 2026 sera extrêmement difficile tant pour la FFC que pour son écosystème, en particulier pour les clubs organisateurs qui rencontrent des difficultés pour mobiliser les financements permettant d'assurer le calendrier régional. S'agissant du calendrier fédéral qui est d'ores et déjà arrêté, il n'est pas exclu qu'il soit affecté par les restrictions budgétaires qui ne manqueront pas de toucher les collectivités locales. Face à des difficultés concernant leurs plans de financement, des organisateurs risquent de renoncer à des organisations.

À l'aune de ces différents éléments, il est certain que la situation financière de la FFC sera plus difficile que celle rencontrée durant la pandémie de Covid où l'État avait assuré des compensations pour pallier la chute d'activité. La baisse de 18 % du budget annoncé pour le sport générera des risques réels pour l'écosystème, d'autant que les départements et les régions seront également touchés par la contraction de leur budget qui se répercutera dans leur soutien aux activités des Comités Départementaux et régionaux. Enfin, en absence d'événements internationaux sur le territoire français en 2026, la FFC ne bénéficiera d'aucun produit associé.

Le groupe de travail composé notamment de six Comités Régionaux (Bretagne, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine) a été réuni par le Trésorier Général. Par la suite, deux hypothèses ont été soumises à la Commission des finances. Les grandes lignes de ces hypothèses basées sur une projection de 110 000 licenciés sont énoncées comme suit :

Hypothèse 1

- Les charges d'assurances qui pèsent sur les organisateurs sont réduites. Ainsi, l'augmentation de 6,3 % des tarifs d'assurance (pour rappel, aucune hausse des tarifs d'assurance n'est intervenue en 2025) est minorée de 20 %.
- Le coût de cette mesure est reporté sur le tarif des licences sur lesquelles se répercute une augmentation de 4 euros.
- La part fédérale des droits d'engagement pour la Route passent de 3,70 euros à 2,70 euros.

- La validité du Pass Assistance Organisation est allongée. Cette mesure est accompagnée d'une contribution à la prise de licences Organisation pour les clubs organisateurs qui feraient plus de cinq journées d'épreuves.
- Afin de soutenir la croissance des licenciés Jeunes dans les clubs, le dispositif de primes licences Jeunes est rétabli.
- La tarification intègre une nouvelle typologie de licence pour les Pro Teams Féminines.

Pour couvrir ces propositions de redéploiement et de soutien, l'hypothèse faite est un produit équivalent à 10 euros par licence, dont 6,5 euros destinés aux clubs (cf missions ci-dessus), conduisant à une application d'une hausse uniforme de 14 % du tarif.

Cette hypothèse soulagera les organisateurs et les Comités Régionaux, rouages indispensables de l'activité proposée aux licenciés.

Elle s'accompagne par ailleurs de propositions visant à soutenir les efforts réalisés pour conquérir des licenciés et proposer de l'activité par des mesures de redistribution au travers des primes licences Jeunes (rétablissement du dispositif), un dispositif de soutien sur les Pass assistance organisation pour les clubs qui organisent plus de 5 jours de compétition par an, un allongement de la validité des Pass assistance organisation (modalités en réflexion).

Enfin, elle permet de dégager des ressources pour la FFC qui lui permettront d'amortir les conséquences de la probable baisse à venir des financements de l'ANS, du portage du chantier de Trappes et plus ponctuellement d'une année 2026 dépourvue de grand événement.

Hypothèse 2

- Seuls les 4 euros par licence sont retenus pour réduire la charge d'assurance faite aux clubs. Pour soutenir cette démarche, une réflexion est en cours pour modifier substantiellement le prélèvement des coûts d'assurances auprès des clubs organisateurs avec :
 - o Une baisse globale de 20 % du coût pour les épreuves du calendrier régional.
 - o Une facturation directe auprès des clubs de l'assurance par « journée d'organisation » sur une base nationale. Cette hypothèse nécessitant une concertation, elle fera l'objet d'une décision par le Bureau Exécutif en septembre.
- La validité du Pass Assistance Organisation est allongée.
- Cette tarification intègre également une nouvelle typologie de licence pour les Pro Teams Féminines.

En cas de maintien de la situation antérieure, une baisse de 20 % du tarif assurances est prévue. Elle impactera la répartition assurance des épreuves des Comités

Régionaux à l'aune des données actualisées qui sont désormais fondées sur le nombre de jours d'épreuves et sur le nombre de licenciés à la suite de la tenue du groupe de travail avec les comités régionaux

Les ressources dégagées pour la FFC lui permettront d'amortir les perspectives défavorables de l'année 2026. Pour autant, elle devra réaliser un effort considérable (environ de 750 000 euros) pour équilibrer son budget.

Il est à noter que la part FFC, hors assurances, augmente ainsi de 5,3 %. A signaler qu'aucune augmentation n'est intervenue en 2025. Ce taux d'évolution se rapproche donc de l'inflation sur deux années.

Lors de la deuxième consultation, la Commission des finances s'est prononcée à la majorité en faveur de l'hypothèse 1.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les deux hypothèses exposées par le Trésorier Général.

Avec 5 voix pour et 3 voix contre, l'hypothèse 2 est adoptée à la majorité des votants.

Gilles DA COSTA expose ensuite la tarification 2026 découlant de l'approbation de l'hypothèse 2 et dont les principales modifications sont les suivantes :

- Licences :
 - o Augmentation de l'assurance de 4 euros pour toutes les licences.
 - o Augmentation d'environ 5 % des tarifs de licences.
- Affiliations :
 - o Labellisation de deux Teams Gravel (Team Aventure et Team Exploit).
- Droits d'engagement :
 - o Mise en place d'un tarif libre pour les épreuves de compétition et catégories Access, Open et Élite avec un minimum de 8,50 euros.
 - o Mise en place d'un tarif libre, avec une part fédérale de 3,70 euros, pour les épreuves de Gravel.
 - o Possibilité pour les Comités Régionaux qui le souhaitent de mettre en place un tarif pour les Écoles de cyclisme dans la limite de 3 euros.
- Droits d'organisation pour les épreuves du calendrier fédéral Route :
 - o Remise de 50 % sur le tarif des jours supplémentaires pour les catégories suivantes : Nationale Élite ; Nationale Espoir U23 ; Nationale Junior U19 ; Nationale Femme et Nationale Femme Junior U19.
- Prix pour les épreuves nationales et Internationales de Cyclo-cross et Route :
 - o Intégration des modifications de l'UCI.
- Conditions financières des officiels pour le cyclisme traditionnel Route et Piste :
 - o Augmentation du plafond de remboursement des nuits d'hôtel (110 euros, petit-déjeuner inclus, pour l'Île-de-France et 90 euros, petit-déjeuner inclus, en province).

Gilles DA COSTA tient à souligner l'importance de généraliser l'utilisation de Cicleweb sur toutes les disciplines et sur toutes les épreuves eu égard aux bénéfices qu'un tel outil apporte.

Yannick POUHEY rappelle qu'il réitère à chaque Assemblée générale la nécessité d'utiliser Cicleweb. Or, en l'absence de sanction, il est peu probable que la généralisation de Cicleweb puisse se faire.

Le Président partage le point de vue exprimé. Il propose à M. DA COSTA et à M. POUHEY de mener une réflexion sur sujet qui sera ensuite partagé lors du prochain CNPT.

Il met ensuite aux voix la tarification 2026 exposée par le Trésorier général.

La tarification 2026 est approuvée à l'unanimité des votants.

III. QUESTIONS DIVERSES

Le Président expose le calendrier 2026 des Criteriums proposé par la LNC comme suit :

28/07/2026	1	Criterium de Lisieux	C RTP
29/07/2026	1	Crito'Star	C RTP
30/07/2026	1	Critérium International d'après Tour de France de Dijon	C RTP
31/07/2026	1	Ronde Internationale d'Aix	C RTP
01/08/2026	1	Criterium Cycliste International du Grand Dole	C RTP
02/08/2026	1	TOUR PMA - Critérium PRO CC ETUPES	C RTP
03/08/2026	1	Critérium de Colmar	C RTP
04/08/2026	1	Critérium Cycliste Professionnel de Saint Seurin sur l'Isle	C RTP
05/08/2026	1	Criterium International Marcoles Souvenir Lucien Cantou	C RTP
06/08/2026	1	criterium d'Avermes le CAPA MEWA	C RTP
07/08/2026	1	Criterium Arc-en-Ciel Saint-Amand-Montrond	C RTP
08/08/2026	1	Criterium Cycliste Professionnel Dun Le Palestel	C RTP
15/08/2026	1	Criterium Cycliste International de Quillan	C RTP
23/08/2026	1	Criterium de Bretagne	C RTP
28/08/2026	1	La Ronde des Sources	C RTP

15

Mis au vote, le calendrier 2026 des Criteriums proposé par la LNC est approuvé à l'unanimité des votants.

Fabien RAFFOUX procède à la présentation du carton des licences 2026 dont le graphisme s'inspire de celui du site Internet avec les couleurs de l'UCI pour l'année 2026 et qui intègre dorénavant les informations suivantes :

- Au recto :
 - o Genre, nom et prénom.

- UCI ID.
 - Numéro de licence.
 - Date de naissance.
 - Nationalité.
 - (Optionnel) Numéro de pilote si le licencié a une activité BMX Race.
 - Nom du club (pour un licencié individuel, il est indiqué « INDIVIDUEL »)
 - (Optionnel) Fonction principale du licencié (s'il existe d'autres fonctions, elles s'inscriront au recto de la licence).
 - Autorisation ou non à la compétition (basé sur les catégories de licence).
 - (Optionnel) Logo si le licencié a un diplôme pilote moto (niveau 1 ou 2).
 - Date de début et de fin de validité de la licence.
 - QR code de vérification du carton de licence SUPP1 – (Optionnel) Informations supplémentaires pour les cas spéciaux :
 - « Handisport UCI » pour les licenciés FFC
 - « Attestation d'appartenance » pour les attestations d'appartenance.
- Au verso :
- NIP.
 - Activités du licencié, présentant toutes ses disciplines et catégories de licence.
 - (Optionnel) Les équipes et leurs disciplines où le licencié est membre.
 - (Optionnel) Club de double appartenance si le licencié a une double appartenance.
 - (Optionnel) Uniquement les diplômes « Pilote moto » & « Chronométrateur » si affectés. Les autres diplômes sont sur la carte encadrant.
 - (Optionnel) Numéro de téléphone d'un proche du licencié à contacter en cas d'urgence. Le licencié fournit ce numéro au moment de la demande de licence.
 - SUPP2 – (Optionnel) Informations supplémentaires pour les cas spéciaux :
 - « Licence FFH » pour les licenciés FFH.
 - Fédération étrangère et informations liées pour les attestations d'appartenance – Fonctions si le licencié en a plusieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 55.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 11 septembre 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY